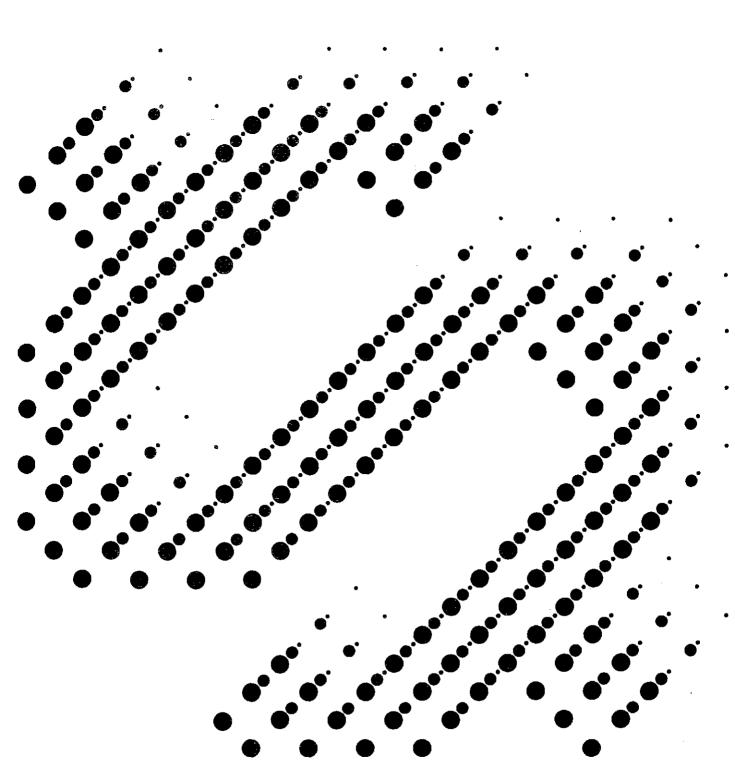
Discours sur le budget 1976-77

Gouvernement du Québec Ministère des Finances

Prononcé à l'Assemblée nationale du Québec par M. Raymond Garneau ministre des Finances le 11 mai 1976





"Notre force principale demeurera toujours une connaissance précise de nos capacités et une conscience lucide de nos possibilités".

La situation économique et les priorités budgétaires	13
La consolidation des finances publiques	17
Les comptes financiers 1975-76 Coût de la politique d'imposition adoptée par le Québec comparé au coût qu'aurait représenté l'uniformisation avec la politique fédérale	17
Tableau I	19
Financement des programmes de santé	22
Programme d'assurance-hospitalisation, Tableau II	23
Le financement de l'éducation	26
Part du PNB affectée à l'enseignement public, 1970	
Tableau III	26
Les mesures d'appui aux investissements	30
Rôle actif des sociétés d'Etat	30
Investissements des sociétés d'Etat, Tableau IV	30
Réaménagement de la taxe de vente	33
Autres mesures fiscales	35
Les compagnies de portefeuille	35
Impôt sur les successions	36
Droits sur les transferts d'immeuble à des personnes	
ne résidant pas au Canada	36
Plafonnement de l'indemnité de perception	37
L'aide aux municipalités	38
Les prévisions financières 1976-77	41
Sommaire des opérations financières	43
Revenus	44
Dépenses	45
Opérations non budgétaires nettes	46
Le financement des Jeux olympiques	47
Les coûts et les revenus	47
Les moyens de financement	48
La prolongation de la Loterie olympique	48
Taxe spéciale sur les tabacs	49
Jeux olympiques, prévisions des recettes et	- -
des déboursés, Tableau V	50
Régie des installations olympiques, prévisions des revenus spéciaux et du service de la dette	
Tableau VI	51
	51
Conclusion	53

L'économie

La conjoncture internationale	I-3
La conjoncture québécoise et canadienne	I-4
La main-d'oeuvre	I-6
Les prix et les salaires	I - 7
Indicateurs économiques, Québec	I-8
Indicateurs économiques, Canada	I-9
Renseignements supplémentaires	
Dette nette	II-3
Liste des emprunts du gouvernement du Québec	II-4
Liste des emprunts de l'Hydro-Québec	II-5
Principales entreprises publiques et fonds	
spéciaux de la mission économique	II-0
Investissements réalisés, subventionnés ou	
autorisés par le gouvernement du Québec	II-7
Aide financière au secteur municipal	II-8
Subventions aux municipalités de 15.000 habitants et plus	II-9

Monsieur le président,

Le Discours sur le budget, que je m'apprête à livrer ce soir, s'inscrit dans un environnement beaucoup plus complexe que celui qui prévalait lors de mes exposés budgétaires antérieurs.

Comment, en effet, concilier la lutte à l'inflation avec la nécessité de soutenir une reprise économique qui s'amorce avec une certaine hésitation? Comment concilier également les exigences syndicales dans les secteurs public et parapublic avec l'objectif de réduire la croissance des dépenses publiques qui, aux yeux de plusieurs observateurs de l'économie canadienne, constitue l'une des causes importantes de l'inflation actuelle?

Quant à moi, je crois qu'une croissance moins rapide des dépenses publiques serait plus réaliste. A plusieurs reprises dans le passé, j'ai essayé d'attirer l'attention de cette Assemblée et de l'opinion publique sur la nécessité de ralentir et le rythme de croissance des coûts des services gouvernementaux et l'implantation de nouveaux programmes. En fait, même s'ils semblent gratuits au moment de leur utilisation, les services d'éducation, de santé et autres doivent être payés à un moment ou à un autre par le contribuable.

A ces difficultés auxquelles doivent faire face tous les ministres des Finances, s'ajoute, pour le Québec, la question du financement des Jeux olympiques.

C'est donc dans ce contexte particulièrement difficile que se situe l'exposé budgétaire de ce soir. Tout en étant conscient que mes analyses et mes propositions ne feront peut-être pas l'unanimité, j'ai la ferme conviction qu'elles correspondent aux exigences de la situation économique actuelle et à la nécessité de conserver aux finances publiques québécoises le haut degré de crédibilité acquis au cours des dernières années.

La situation économique de la plupart des grands pays industrialisés s'est redressée vers le milieu de 1975. Sans être d'une ampleur considérable, ce mouvement a cependant été accueilli avec soulagement, car il marquait la fin d'une récession généralisée - la plus grave depuis la guerre - qui prévalait depuis le début de 1974. En général, ce mouvement de reprise n'a pas été assez important pour annuler la mauvaise performance du premier semestre, de telle sorte que pour l'année 1975, le PNB réel a diminué en moyenne de 2% dans l'ensemble des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Les prévisions pour 1976 sont plus encourageantes, car elles laissent prévoir pour ces mêmes pays une progression réelle du PNB de l'ordre de 4%. Toutefois, pour nous, l'élément le plus positif de ces prévisions réside dans le fait que cette croissance atteindrait 5 3/4% aux Etats-Unis¹.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, l'on a également observé en 1975 une baisse de l'inflation et une augmentation du taux de chômage. Pour 1976, la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation serait de 8¼ comparativement à 10% l'année précédente.

Au Canada, le volume de la demande intérieure en 1975 a été suffisant pour soutenir le niveau de la production de biens et de services, de telle sorte que le taux de croissance réelle du PNB a pu demeurer positif et cela, malgré une baisse de 6.7% des exportations. Cette stabilité relative de l'économie canadienne par rapport aux autres pays industrialisés a cependant été accompagnée d'une augmentation de 10.8% de l'indice des prix à la consommation, augmentation nettement supérieure à celle des Etats-Unis (9.1%), notre principal partenaire commercial.

Durant cette période de récession 1974-75, l'évolution de l'économie québécoise a été relativement satisfaisante comparée à celle du Canada. Cela est dû en partie aux investissements publics, en particulier, les travaux de la Baie-James, de l'aéroport de Mirabel et

⁽¹⁾ Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1975, p.5

des installations olympiques.

La poursuite de la reprise économique en 1976 sera vraisemblablement attribuable à un accroissement des dépenses de consommation, elles-mêmes favorisées, dans une certaine mesure, par les réductions fiscales massives consenties lors du dernier Discours sur le budget du Québec.

De plus, la reprise enregistrée dans la construction domiciliaire devrait elle-même se répercuter sur la demande de biens durables et semi-durables¹. Ajoutons aussi que la tenue des Jeux olympiques, à Montréal, amènera un flux de revenus importants qui favorisera l'ensemble de l'industrie touristique québécoise.

Parmi les éléments plus inquiétants, on note un ralentissement des investissements privés autres que la construction domiciliaire. Ajoutons que les problèmes que nous avons connus dans l'industrie de la construction ne sont certes pas étrangers à cette situation et que le climat de travail qui prévaudra sur les chantiers durant la période de renouvellement du décret ne manquera pas d'influencer le rythme de croissance des investissements.

Au total, en 1976, le volume de la production au Canada devrait s'accroître dans une proportion variant de 4.5% à 5%. Au Québec, la situation devrait évoluer d'une façon à peu près identique.

Quant à l'inflation, la décélération de la croissance de l'indice des prix à la consommation au cours des derniers mois est assez encourageante. Bien que cette décélération soit surtout due au comportement des prix des produits alimentaires, il n'en reste pas moins que les effets des divers programmes de lutte à l'inflation, combinés à des développements favorables prévus du côté des prix à l'importation, devraient contribuer à une

⁽¹⁾ Voir page I - 5 en annexe

croissance relativement plus modérée du niveau des prix durant le reste de l'année. Toutefois, la hausse prévue du prix canadien du pétrole pourrait modifier temporairement cette tendance, même si, à plus long terme, cette majoration peut favoriser les investissements dans la recherche pétrolière.

Quant à l'emploi, les premiers mois de 1976 ont marqué une nette reprise. Comparativement aux mois correspondants de 1975, nous avons observé, sur une base annuelle, une augmentation de 69,000 nouveaux emplois au premier trimestre de cette année. Toutefois, il est difficile de prévoir si ce rythme se maintiendra tout au cours de l'année. Si tel n'était pas le cas, le taux de chômage ne marquera certes pas d'amélioration par rapport à l'année 1975.

Au total, l'économie du Québec, comme celle de l'ensemble du Canada, est entrée dans une phase de reprise modérée. Le gouvernement doit en tenir compte dans l'élaboration de ses politiques budgétaires et fiscales. Il ne faut pas étouffer cette reprise par des décisions qui relanceraient l'inflation, ou encore, par un freinage brusque des investissements publics créateurs d'emploi.

Compte tenu de la situation économique observée et prévue et des remarques que je faisais dans mon introduction, le budget a pour objectif:

- 1 une consolidation des finances publiques axée à la fois sur le plafonnement de la croissance des dépenses de façon à réduire le déficit budgétaire; sur la réforme du mode de financement des programmes de santé; et sur le paiement de subventions dues aux commissions scolaires.
- 2 l'appui aux investissements privés par une participation importante des sociétés d'Etat à certains projets d'envergure et par une réforme de la taxe de vente touchant les achats faits par les entreprises.

- 3 l'élargissement du champ de taxation des municipalités.
- 4 l'imposition d'une taxe visant à restreindre l'achat d'immeubles pour fins spéculatives par des personnes ne résidant pas au Canada.
- 5 l'élaboration d'un plan de financement des Jeux olympiques.

L'examen des comptes financiers 1975-76 permettra de mieux situer la politique fiscale et budgétaire pour l'année qui commence.

Les comptes financiers 1975-76

L'exercice 1975-76 a enregistré des variations importantes par rapport aux prévisions initiales. Estimées à \$8,225 millions en mars 1975, les dépenses de l'exercice terminé le 31 mars dernier atteindront \$8,838 millions, soit \$613 millions de plus que prévu.

Parmi les raisons qui expliquent cet écart, il y a d'abord le coût de l'indexation des salaires des employés des secteurs public et parapublic qui a été plus considérable que les estimations qui en avaient été faites à la fin de 1974 au moment où nous complétions le budget de dépenses 1975-76. Ensuite, appliquant une recommandation du Vérificateur général, nous avons inclus dans nos dépenses courantes annuelles une provision de \$130 millions représentant la part de l'Etat dans le coût actuariel du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). De plus, les conditions de travail contenues dans les conventions collectives signées à ce jour avec le Syndicat des fonctionnaires du gouvernement et quelques autres, de même que les offres faites aux autres tables de négociations, se sont avérées plus onéreuses que celles que nous envisagions en début d'année. Finalement, des budgets supplémentaires pour des fins autres que celles énumérées plus haut, ont été octroyés, entre autres, à l'Agriculture, aux Affaires sociales et aux Transports.

Lorsque le gouvernement s'est rendu compte, quelques mois après le début de son exercice financier, que les dépenses allaient dépasser substantiellement les prévisions faites en début d'année, une opération spéciale a été menée afin de ralentir leur rythme de croissance. C'est ainsi qu'en plus de décréter le gel des effectifs à leur niveau du 20 novem-

bre 1975, le Conseil des ministres a approuvé un plan d'ensemble visant à réduire les dépenses de \$100 millions, portant ainsi le total des crédits votés mais non utilisés à quelque \$300 millions.

Cette opération, qui ne s'est pas faite sans difficultés, a permis de limiter à \$8,838 millions les crédits engagés au 31 mars 1976, mais, malgré cela, les dépenses ont crû de 22.6% par rapport à 1974-75.

Les revenus de l'exercice 1975-76 se sont élevés à \$7,938 millions, comparativement à des prévisions de \$7,925 millions. Ils ont connu une croissance de 14.7% par rapport à ceux de l'année précédente.

Normalement, nos revenus, en 1975-76, auraient dû être supérieurs de quelque \$75 millions, n'eut été la décision unilatérale du gouvernement fédéral de modifier, et cela sans préavis, la façon de calculer et de verser les paiements de garantie de recettes fiscales qu'il s'était engagé à octroyer aux provinces conformément aux règlements édictés en vertu de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

En outre, le rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers n'a augmenté que de 11%, passant de \$2,205 millions en 1974-75 à \$2,455 millions en 1975-76. Cette croissance plutôt faible, puisqu'elle est même inférieure à l'augmentation de 14% du revenu personnel, est le résultat des réductions massives d'impôt annoncées dans mon Discours du budget de l'an dernier. Ces réductions qui s'élevaient à \$420 millions pour l'année d'imposition 1975, dépassaient largement ce qu'aurait représenté l'uniformisation de notre régime d'imposition avec le régime fédéral, incluant les mesures d'indexation.

Tableau I

Coût de la politique d'imposition adoptée par le Québec comparé au coût qu'aurait représenté l'uniformisation avec la politique fédérale.

Coût de la politique adoptée par le Québec	1974	d'imposit 1975 lions de d	1976
- Allocations familiales du Québec	92	102	104
- Non imposition des allocations familiales fédérales	65	70	75
- Relèvement du niveau des exonérations	24	-	-
- Réduction d'impôt au titre du soutien du revenu		336	348
nê	181	508	<u>527</u>
Coût de l'uniformisation			š
- Exemptions pour enfants à charge de 16 ans et moins	63	59	56
- Relèvement des exemptions personnelles	45	47	49
- Indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers	_75	273	431
	183	379	<u>536</u>
	· 		
Avantage (désavantage) pour le contribuable québécois	(2)	129	(9)

Au total, les revenus de 1975-76 se sont donc élevés à \$7,938 millions et les dépenses à \$8,838 millions, dont \$752 millions en capital, laissant un déficit budgétaire de \$900 millions. Ce résultat n'est guère surprenant lorsque l'on considère la conjoncture économique, les réductions massives d'impôt annoncées l'an dernier, la décision du gouvernement d'inclure une provision de \$130 millions pour le régime de retraite et la modification de \$75 millions apportée aux paiements de garantie de recettes fiscales par le gouvernement fédéral.

Même si les résultats de l'exercice 1975-76 s'inscrivent dans le sens des orientations prises au début de l'année, il m'apparaît que le programme d'emprunt de \$1.2 milliard que nous avons dû réaliser est trop élevé. Le budget de ce soir contient des mesures visant à réduire, pour 1976-77, l'ampleur et du déficit budgétaire et du programme d'emprunt.

Le défi des administrations publiques québécoises est de ramener le rythme de croissance des dépenses à un niveau qui se situe en deçà du taux de croissance de la richesse collective. Ainsi que je l'expliquais lors du dépôt des crédits en mars dernier, la rationalisation des choix budgétaires implique nécessairement des contraintes dans l'exercice des priorités.

Comment, en effet, admettre qu'au Québec, alors que notre revenu per capita est plus bas que celui de l'Ontario de plus de 20%, le coût per capita de nos services d'éducation et de santé égale ou dépasse celui de nos voisins. Si elle n'est pas corrigée, cette situation risque d'avoir des répercussions importantes sur l'économie. Le Québec fait partie du vaste marché canadien et, de plus, la tendance internationale s'oriente vers une plus grande libéralisation des échanges. Nos produits, nos services et nos capitaux, de même que ceux de nos voisins, sont en concurrence constante et immédiate. La libre circulation des personnes s'ajoutant à cette considération, il faut bien conclure que le

sens pratique et l'élémentaire prudence nous obligent à prendre des mesures sévères pour diminuer le coût croissant des dépenses publiques afin de pouvoir évoluer dans un régime fiscal qui, lui aussi, se doit d'être compétitif avec celui de nos concurrents sur les marchés.

C'est en tenant compte de tous ces aspects que j'aimerais maintenant aborder le financement des programmes de santé et d'éducation.

Financement des programmes de santé

Les quinze dernières années ont été marquées par l'introduction d'une politique d'universalité des soins de santé qui permet maintenant à tous les citoyens, quelle que soit leur fortune, d'avoir accès aux mêmes services. J'ai noté, à plusieurs reprises dans le passé, qu'il ne fallait pas s'illusionner sur cette gratuité. Je me suis également interrogé sur la pertinence d'une dissociation entre les contributions et le coût des services. Je mentionnais, dans une entrevue récente:

"il va falloir que les gens prennent davantage conscience que quelqu'un paie pour des services généralisés et gratuits au moment de leur utilisation".

J'ajoutais que si l'Etat exigeait une contribution plus directement liée aux services, les citoyens seraient sans doute plus conscients de leurs coûts et de la part des ressources qu'ils accaparent.

Mon collègue, le ministre des Affaires sociales, mentionnait récemment que les dépenses du secteur de la santé représentent déjà, au Québec, 5.5% du produit provincial brut, alors qu'elles s'élèvent seulement à 4.2% en Ontario. Il notait de plus que le coût moyen d'une journée d'hospitalisation était estimé en 1974, à \$117 au Québec et à \$95 en Ontario.

Nous n'énumérerons pas en détail toutes les causes des coûts plus élevés au Québec, puisque de telles analyses ont déjà été publiées¹. Il est toutefois indéniable qu'un tel écart est imputable, en bonne partie, au volume des effectifs et au traitement du personnel, puisque les salaires représentent plus de 75% des frais d'opération des hôpitaux. Comment peut-on expliquer, en particulier, que les hôpitaux québécois comptaient, en moyenne 2.6 employés par lit en 1974, comparativement à 2.2 en Ontario? Les négociations collectives en cours seront un facteur déterminant à cet égard dans la mesure où le manque

⁽¹⁾ Voir à cet égard une annexe du rapport de la Commission sur la santé et le bien-être.

de flexibilité dans l'attribution des tâches à l'intérieur des hôpitaux pourra être corrigé.

En outre, mon collègue des Affaires sociales a récemment fait part d'un certain nombre de mesures visant à réduire le taux de croissance des dépenses de fonctionnement des hôpitaux généraux.

La différence observée avec l'Ontario, en ce qui a trait au coût des services, a des implications importantes sur la fiscalité. En effet, pour financer sa part du coût du programme d'assurance-hospitalisation, le Québec devrait recourir à 17 points d'impôt sur le revenu des particuliers si la péréquation ne permettait pas de réduire ce nombre à 15. Or, il suffit de 13 points d'impôt au gouvernement de l'Ontario pour financer le même programme. En fait, l'Ontario n'a même pas à recourir à autant de points d'impôt puisque cette province finance une partie de ce programme avec des primes.

Tableau II

Programme d'assurance-hospitalisation
1974

	Québec	<u>Ontario</u>
Coût des services assurés (\$000,000)	1,077	1,438
Coût net excluant la contribution fédérale (\$000,000)	551	743
Rendement d'un point d'impôt* (\$000,000)	31.6	55.4
Rendement d'un point d'impôt avec péréquation (\$000,000)	35.8	55.4
Nombre de points requis (sans péréquation)	17.4	13.4
Nombre de points requis (avec péréquation)	15.4	13.4

^{*} Rendement du point d'impôt fédéral au Québec et en Ontario Source: Ministère de la Santé nationale et du Bien-être, juin 1975

A la lumière de ces faits, la contribution actuelle à l'assurance-maladie du Québec sera élargie pour financer aussi une partie de l'assurance-hospitalisation. A compter du ler juin prochain, cet élargissement portera le taux de la contribution des particuliers au financement des programmes de santé à 1.5% de leur revenu net, et celui des employeurs à 1.5% des salaires versés à leurs employés travaillant au Québec. Désormais, le montant maximum payable sera de \$235 pour le salarié et de \$375 pour le travailleur autonome. C'est donc dire qu'un chef de famille disposant d'un revenu net de \$8,000, par exemple, devra débourser désormais \$120 par année ou \$2.30 par semaine en guise de contribution au financement de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation. S'il résidait en Ontario, ce même chef de famille débourserait \$364 par année ou \$7.00 par semaine pour les mêmes services.

Etant donné que les nouveaux taux deviendront effectifs le ler juin 1976, le taux de contribution des particuliers, ainsi que les maximums s'appliquant à l'année d'imposition 1976, seront ajustés. Ainsi, pour l'année d'imposition 1976, le taux effectif de contribution sera de 1.2% et la contribution maximale du salarié sera de \$188, alors que celle du travailleur autonome sera de \$300.

De plus, dans le cas des municipalités, la contribution additionnelle de l'employeur ne s'appliquera qu'à compter du début de leur prochain exercice financier.

Je voudrais insister sur le fait que les revenus de la Régie de l'assurance-maladie du Québec ne seront aucunement touchés par cette mesure. En 1976-77, la contribution au financement des programmes de santé s'élèvera à \$720 millions, dont \$420 millions pour la Régie de l'assurance-maladie et \$300 millions pour l'assurance-hospitalisation. Si importantes qu'elles puissent paraître, ces contributions ne représentent qu'une faible partie des dépenses totales de plus de \$2.5 milliards que l'Etat consacrera cette année au domai-

ne de la santé. La différence proviendra, pour une partie, des revenus généraux du Québec et, pour une autre, du gouvernement fédéral dans le cadre des programmes à frais partagés.

Toutefois, le gouvernement fédéral a annoncé des plafonnements à ses paiements aux provinces au titre de l'assurance-maladie, et peut-être le fera-t-il aussi au titre de l'assurance-hospitalisation, à l'expiration de la période prévue dans la loi actuelle. Ces plafonnements auront graduellement pour effet d'accroître encore davantage les pressions sur les finances des provinces, à moins que ces dernières ne réussissent à renverser la tendance actuelle des coûts. C'est d'ailleurs pour mettre fin à ces décisions unilatérales du gouvernement fédéral, que mon collègue le ministre des Affaires sociales et moimème avons proposé, aux dernières conférences des ministres de la Santé et des Finances, une formule de retrait du gouvernement fédéral en ce qui a trait au financement des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire, en contrepartie d'un transfert fiscal et d'une péréquation améliorée. Les discussions sur cette question se poursuivront dans les prochains mois et j'ai bon espoir que les arrangements fiscaux qui débuteront en avril prochain marqueront un pas important vers une véritable autonomie fiscale et administrative des provinces dans ces domaines.

Le financement de l'éducation

En 1960, le Québec entreprenait une réforme de son système d'éducation visant à rendre l'enseignement élémentaire, secondaire, collégial et universitaire accessible à toute la population, quel que soit son revenu. Le Québec y consacre maintenant une part plus élevée de son produit provincial brut que la plupart des autres provinces canadiennes. Pourtant, l'effort consacré par le Canada à l'éducation est le plus élevé des pays membres de l'OCDE.

C'est donc dire que le Québec est certainement l'un des endroits au monde où la part relative des ressources consacrées à l'éducation est la plus grande. Pendant un certain nombre d'années, cet effort pouvait se justifier en raison d'un rattrapage nécessaire.

L'on admettra avec moi, cependant, qu'il serait temps que les dépenses de l'éducation connaissent un rythme de croissance plus compatible avec celui de la richesse collective.

Tableau III Part du PNB affectée à l'enseignement public

Canada	8.6%
Suède	7.8%
Etats-Unis	
France	4 . 7%
Japon	
Allemagne	4.0%

Source: OCDE

Le financement de l'éducation est assuré, dans une proportion de plus en plus grande, par les revenus généraux de l'Etat. C'est ainsi, par exemple, que l'impôt foncier perçu par les commissions scolaires ne représente plus que 24% du coût de l'enseignement élémentaire et secondaire en 1975-76, alors que cette proportion atteignait 31% en 1973-74 et 37% en 1970-71. Cette évolution découle de la volonté du gouvernement de faire porter le coût de l'éducation par des impôts qui tiennent davantage compte du niveau de revenu des gens, et en même temps de laisser aux municipalités une part plus grande de l'impôt foncier pour le financement des activités qui relèvent de leur compétence.

Je propose maintenant l'adoption de trois mesures visant à réduire le poids de l'impôt foncier scolaire:

- en premier lieu, nous reconduirons en 1976 la mesure adoptée l'an dernier, visant à plafonner à 10% l'augmentation de la valeur imposable d'un immeuble donné pour fins scolaires. Toutefois, le plafonnement ne vise pas les améliorations apportées aux immeubles.
- en second lieu, je propose qu'à compter du ler juillet 1976, le taux normalisé de l'impôt foncier scolaire soit fixé à \$1.00 par \$100 d'évaluation. Cette réduction de \$0.05 le \$100 d'évaluation portera à \$0.40 par \$100 d'évaluation la réduction totale décrétée par le gouvernement depuis cinq ans.
- enfin, le gouvernement a décidé, cette année, d'alléger le fardeau de l'impôt foncier scolaire pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. A cette fin, toute personne âgée de 65 ans et plus, qui est propriétaire, pourra bénéficier d'un remboursement de 50% de sa facture d'impôt foncier scolaire jusqu'à concurrence de \$125. De même, le locataire âgé de 65 ans et plus bénéficiera d'un remboursement de 5% de son loyer annuel, avec maximum de \$75, et cela afin de tenir compte de la même proportion d'impôt foncier scolaire reflétée dans le

prix de son loyer.

C'est donc dire que pour la prochaine année financière des commissions scolaires, une personne retraitée, propriétaire d'une résidence évaluée à \$25,000, qui devrait normalement payer des taxes scolaires normalisées de \$250, verra ce fardeau réduit de moitié grâce à cette mesure. De même, un locataire payant \$175 par mois de loyer bénéficiera d'un remboursement d'une proportion comparable de l'impôt scolaire reflétée dans le prix de son loyer.

Le ministère des Affaires sociales transmettra, dans les prochains mois, les renseignements pertinents à l'application de ce programme dont le coût annuel se situera aux environs de \$20 millions.

La diminution graduelle du poids de l'impôt foncier scolaire dans le financement de l'éducation a évidemment, comme contrepartie, une augmentation correspondante des subventions d'équilibre budgétaire versées par le gouvernement aux commissions scolaires dans le but de combler la différence entre les dépenses et les revenus normalisés.

Le ministère de l'Education et le Conseil du trésor ont procédé, au cours des deux dernières années, à une analyse approfondie des états financiers des commissions scolaires pour les années 1970-71 à 1974-75 inclusivement. Cette analyse montre un écart entre les coûts réels des réseaux élémentaire et secondaire et l'estimation résultant de l'application des règles budgétaires gouvernementales qui sont, pour la plupart, fonction du nombre des élèves inscrits dans les commissions scolaires.

Les sommes dues aux commissions scolaires au 30 juin 1974 ont été entièrement versées. Au 30 juin 1975, les subventions additionnelles à payer aux commissions scolaires totalisaient \$145 millions. A cette fin, je déposerai sous peu un budget supplémentaire qui sera ajouté aux crédits du ministère de l'Education. En ce qui concerne l'année scolaire qui se terminera le 30 juin 1976, les états financiers seront disponibles à l'automne. C'est l'intention du gouvernement, à la lumière des chiffres qui seront révélés, d'affecter les ressources nécessaires pour ramener, sur une période de quelques années, le paiement des subventions d'équilibre budgétaire sur la base de 70% des coûts de fonctionnement de l'année en cours et de 30% de ceux de l'année précédente. La promotion des investissements créateurs d'emploi continue d'être une des priorités du gouvernement.

Rôle actif des sociétés d'Etat

Je voudrais rappeler, dans ce contexte, les initiatives très importantes de nos sociétés d'Etat. Créées en vue de contribuer au développement économique du Québec, ces sociétés poursuivent leurs efforts dans le but d'élargir la base de notre économie. C'est ainsi que leurs investissements croîtront de 33% en 1976-77, passant de \$1.5 milliard à plus de \$2.0 milliards. Ceux-ci feront plus que compenser la baisse de 4% prévue pour les autres investissements publics de sorte que l'ensemble des investissements réalisés, subventionnés et autorisés par le gouvernement du Québec, augmentera de 15%, passant de \$3,011 millions en 1975-76 à \$3,471 millions en 1976-77¹.

Tableau IV

Investissements des sociétés d'Etat

	<u>1975-76</u> (millions de	1976-77 e dollars)
Hydro-Québec et SEBJ	1,142	1,480
Autres sociétés d'Etat	358	547
Total	1,500	2,027

Parmi les projets importants amorcés grâce aux déboursés extrabudgétaires du gouvernement, je voudrais signaler ceux de Sidbec, de Donohue-St-Félicien, de Rexfor et de certaines autres sociétés d'Etat, qui contribueront à l'activité économique en 1976.

Sidbec est maintenant entrée dans une deuxième phase d'expansion, qui va dans le sens d'une intégration verticale plus poussée. En effet, tout en continuant à consolider ses

⁽¹⁾ Voir page II - 7 en annexe

moyens actuels de production, elle visera à créer en amont sa propre source d'approvisionnement en minerai de fer. Le gouvernement lui a donc fourni les moyens d'investir, de
concert avec deux partenaires, la British Steel Corporation et la Compagnie minière Québec
Cartier, \$545 millions pour la mise en exploitation de la mine de Fire Lake, et d'une
usine de bouletage à Port-Cartier. Echelonné sur trois ans, ce projet aura impliqué des
investissements de \$330 millions dès cette année.

Il y a quelques semaines, le gouvernement annonçait un investissement de \$300 millions à St-Félicien, lequel sera réalisé grâce à la collaboration des gouvernements du Québec et du Canada, de la Société générale de financement et de sa filiale, la Compagnie Donohue, ainsi que de la British Columbia Forest Products. Ce projet implique la construction d'une usine de pâte kraft blanchie, ainsi qu'une expansion significative de scieries déjà existantes.

Je voudrais également signaler que l'action de Rexfor a permis de relancer plusieurs entreprises dans le domaine forestier, notamment la scierie SAMOCO à Sacré-Coeur, et l'usine Tembec dans le Témiscamingue. Par ailleurs, Rexfor a permis de soutenir les producteurs industriels de bois de sciage mis en difficultés par la grève dans le secteur des pâtes et papiers. Cette société entreprendra sous peu la construction, en collaboration avec la Société Québec North Shore, d'une scierie aux Outardes dont le coût est estimé à \$25 millions. De même, Rexfor a contribué à la réalisation des projets industriels de Cabano, et de F.F. Soucy, à Rivière-du-Loup, dont l'entrée en production est prévue pour cet été. Enfin le gouvernement a investi \$11 millions dans Rexfor pour lui permettre de relancer les scieries de Bearn et de Taschereau en Abitibi.

Je m'en voudrais par ailleurs de ne pas souligner le 10e anniversaire de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM). Cette société a contribué de façon significa-

tive à l'accroissement de l'activité dans le secteur minier, que ce soit au niveau de l'exploration ou même de la production, avec sa filiale la Société minière Louvem en Abitibi, et par l'entremise de la Société Niobec à St-Honoré, dans le comté de Dubuc. De même, les travaux de mise en valeur des gisements de sel gemme aux Iles-de-la-Madeleine progressent rapidement et devraient conduire à leur exploitation sur une base commerciale. La construction et le financement d'un port de mer demeurent les principaux problèmes à solutionner.

Enfin, dans le domaine agricole, il faut rappeler la création de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA), dont les activités ont débuté récemment. Les objectifs de cette nouvelle société sont de promouvoir la modernisation et la rentabilité des activités de transformation et de mise en marché des produits agricoles. Dans le secteur agricole, on se souviendra par ailleurs qu'à la suite de l'adoption de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles sanctionnée en juin 1975, une enveloppe budgétaire de \$9 millions a été allouée, dans les crédits de 1976-77, pour quatre régimes spécifiques qui seront offerts, dès cette année, aux producteurs agricoles: ils concernent le boeuf, le porc, les pommes et les pommes de terre.

De plus, la Société d'habitation du Québec accélérera ses activités dans le domaine de la construction de logements sociaux. C'est ainsi que, sous l'autorité du ministère des Affaires sociales, on créera 4,400 places dans 40 nouveaux centres d'accueil pour personnes âgées et qu'on en rénovera 570 dans 4 autres centres. Ces travaux nécessitent des engagements de l'ordre de \$112 millions, dont la moitié sera dépensée dès 1976-77.

Parallèlement, la SHQ contribuera à la réalisation de 5,000 logements pour personnes âgées, au coût de \$100 millions.

Réaménagement de la taxe de vente

Le budget de l'an dernier reconduisait ou introduisait plusieurs mesures visant à stimuler les investissements, et à moderniser la structure industrielle du Québec: création des SODEQ, dont l'objectif est d'assurer une plus grande participation des Québécois au développement de leurs entreprises; reconduction de l'exemption de la taxe de vente en détail sur la machinerie industrielle, de la Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux et de l'amortissement accéléré des investissements en machinerie et équipement dans le secteur manufacturier.

Cette année, je voudrais annoncer une nouvelle mesure visant à favoriser le développement industriel du Québec: il s'agit du réaménagement de la taxe de vente en détail touchant les achats faits par les entreprises de transformation.

La taxe actuelle est caractérisée, d'une part, par un dégrèvement permettant aux manufacturiers de réduire la taxe payable sur leurs achats en fonction de leurs ventes hors du Québec, et ce, jusqu'à concurrence d'un maximum des deux-tiers du montant de taxe autrement payable. D'autre part, le régime d'exemptions ne s'applique pas à une partie importante du matériel de production, de même qu'aux matières de conditionnement, ce qui induit une taxation cumulative sur la valeur ajoutée.

Le régime actuel comporte les inconvénients suivants. En premier lieu, le dégrèvement accordé en proportion des ventes hors du Québec répartit de façon inéquitable le fardeau entre les entreprises exportatrices et non exportatrices. En second lieu, son effet de cumul sur la valeur ajoutée invite les entreprises les plus touchées, soit à s'intégrer, soit à importer, soit à s'établir hors du Québec. Il en résulte une discrimination contre les petites et moyennes entreprises qui alimentent principalement le marché québécois et contre les entreprises de transformation, lesquelles achètent relati-

vement plus de produits imposables comme le matériel de production et les matières de conditionnement.

Pour corriger cette situation, les modifications suivantes entreront en vigueur à compter de minuit ce soir:

- le matériel de production acheté ou loué pour produire des biens mobiliers destinés à la vente, de même que les matières de conditionnement utilisées directement pour la production de biens mobiliers destinés à la vente, ne seront plus taxables:
- le dégrèvement accordé aux manufacturiers en proportion de leurs ventes hors du Québec est aboli.

L'adoption de ces mesures ne devrait coûter que quelques millions au trésor public. Cependant, cela ne doit pas masquer le fait que leur impact puisse être significatif pour plusieurs entreprises et ainsi favoriser les investissements dans le secteur manufacturier.

Comme les amendements à la Loi de l'impôt sur la vente en détail ne seront déposés que dans les prochains jours, le document Renseignements supplémentaires au Discours sur le budget 1976-77 permettra aux contribuables d'obtenir rapidement plus de précisions quant à la nature et aux implications des modifications proposées.

A la suite de différentes études sur des points particuliers de notre régime fiscal, le gouvernement propose l'adoption de quelques nouvelles mesures dont je ferai maintenant état.

Les compagnies de portefeuille

Un groupe d'études composé de fonctionnaires des ministères des Finances et du Revenu, a analysé les différentes facettes de la fiscalité des compagnies de portefeuille, telles les corporations de placement, les corporations de fonds mutuels, ainsi que les corporations de placements appartenant à des personnes ne résidant pas au Canada.

A la lumière des conclusions de ce comité et en fonction des objectifs qu'il entend poursuivre, le gouvernement propose que les placements faits par ces corporations soient traités sensiblement de la même façon que ceux effectués directement par un individu. Cette solution, en plus d'être équitable, a l'avantage de favoriser l'harmonisation de notre structure fiscale avec celle des autres gouvernements au Canada.

En conséquence, le statut fiscal privilégié dont jouissaient les corporations de placements, les corporations de fonds mutuels, et les corporations de placements appartenant à des personnes ne résidant pas au Canada, est retiré à compter de leur année financière débutant après le 11 mai 1976.

Les corporations de placements, et les corporations de fonds mutuels seront imposées au taux des autres sociétés, soit 12% de leur revenu imposable, lequel n'inclura pas les gains de capital. Les corporations de placements appartenant à des personnes ne résidant pas au Canada devront cependant inclure dans leur revenu les gains de capital imposables.

Les règles de qualification pour obtenir le statut de corporation de placements seront les mêmes que celles du gouvernement fédéral, ce qui signifie, entre autres, l'abolition du concept de corporation privée de placements.

Impôt sur les successions

Dans le cadre d'un mouvement amorcé en 1972, l'impôt successoral sera abaissé d'une autre tranche de 20% à compter du ler janvier 1977. La réduction totale atteindra ainsi 80% de l'impôt autrement exigible en vertu des dispositions générales de la loi.

Droits sur les transferts d'immeuble à des personnes ne résidant pas au Canada

La vente d'immeubles pour des fins autres que de développement à des personnes ne résidant pas au Canada est devenue depuis quelques années un sujet de préoccupation. Le gouvernement a donc décidé, à l'instar d'autres provinces, d'intervenir dès maintenant dans ce domaine, alors que le phénomène des ventes d'immeubles à des étrangers n'a pas encore pris des proportions alarmantes.

En vue de décourager l'acquisition d'immeubles pour des fins spéculatives par des étrangers, des droits au taux de 33% seront applicables au montant de la contrepartie lors d'un transfert d'immeuble à une personne ne résidant pas au Canada. Les droits seront aussi prélevés sur la juste valeur marchande des immeubles situés au Québec et appartenant à une corporation, lorsque le contrôle de cette corporation passe à des actionnaires ne résidant pas au Canada, si plus de 50% des actifs de ladite corporation consistent en des immeubles.

Cependant, des régimes d'exemptions et d'exonérations sont prévus dans les cas de transferts à des non résidants participant ou ayant l'intention de participer dans un avenir immédiat à la croissance et au développement du Québec de même que dans les cas de transferts entre conjoints ou en ligne directe.

La perception des droits sera assurée par le régistrateur et aucun acte de transfert ne pourra être enregistré sans que la taxe n'ait été perçue, s'il y a lieu, et que les déclarations prescrites par le ministère du Revenu n'aient été reçues par le régistrateur.

Comme la loi habilitant le ministère du Revenu à lever, à compter de minuit ce soir, ces droits sur les transferts d'immeubles à des non résidants ne sera déposée que dans quelques jours, le document Renseignements supplémentaires au Discours sur le budget 1976-77, permettra aux contribuables d'obtenir rapidement de plus amples informations à ce sujet.

Plafonnement de l'indemnité de perception

Suivant une pratique établie depuis longtemps, le gouvernement accorde une indemnité aux entreprises qui sont chargées de percevoir les taxes à la consommation. Le régime actuel permet cependant à certains mandataires d'être indemnisés bien au-delà des charges réelles qu'ils supportent relativement à la perception des taxes à la consommation. Je propose donc que cette indemnité soit plafonnée, pour chaque année financière du gouvernement, à \$1,000 par mandataire, pour la taxe de vente, et à \$500 par mandataire, pour la taxe sur les repas et l'hôtellerie, ainsi que pour la taxe sur les télécommunications.

Depuis cinq ans, l'aide aux municipalités figure parmi les priorités dù gouvernement. Je rappelle, en particulier, qu'en tenant compte des mesures annoncées ce soir, la baisse du taux normalisé de l'impôt foncier scolaire aura été de \$0.40 par \$100 d'évaluation, dont une tranche de \$0.20 en une seule étape l'an dernier. Cette baisse du taux de l'impôt foncier scolaire a permis aux municipalités d'accroître leurs revenus sans alourdir substantiellement le fardeau des propriétaires fonciers.

De même les budgets de ces dernières années ont introduit des subventions per capita qui atteignent maintenant des montants variant de \$6 à \$22 pour toutes les cités et villes de 15,000 habitants et plus. Une nouvelle estimation de la population des municipalités, préparée par le Bureau de la statistique du Québec, servira de base aux paiements des subventions en 1976.

De plus, comme je l'ai mentionné lors du dépôt des crédits, le gouvernement a prévu, cette année, d'importantes subventions de l'ordre de \$70 millions à l'intention des commissions de transport des communautés urbaines et des villes qui doivent supporter des services de transport en commun.

Malgré toutes ces mesures, certaines municipalités doivent augmenter le fardeau fiscal de leurs contribuables en raison de la hausse des coûts et de la gamme de plus en plus étendue des services qu'elles veulent offrir. Il s'agit de la contrepartie du principe de l'autonomie municipale, principe mis en relief par le rapport du Groupe de travail sur l'urbanisation.

La philosophie qui se dégage de ce rapport va d'ailleurs dans le sens des mesures que le gouvernement a appliquées depuis quelques années. La base de cette approche repose sur une consolidation et un élargissement du champ des impôts locaux pour permettre aux citoyens des municipalités de fixer eux-mêmes le niveau des services dont ils veulent

⁽¹⁾ Voir page II - 10 en annexe

bénéficier. Dans cet esprit, et afin de laisser aux municipalités une part plus grande de l'impôt foncier, j'ai annoncé précédemment:

- la reconduction en 1976 du plafonnement à 10% de l'augmentation possible de la valeur imposable d'un immeuble donné pour les fins de l'impôt foncier scolaire.
- une nouvelle baisse de \$0.05 de l'impôt foncier scolaire normalisé, portant ainsi ce taux à \$1.00 à compter du ler juillet 1976.

En plus de ces diverses mesures, je voudrais proposer ce soir l'ouverture d'un nouveau champ fiscal pour les municipalités. Le gouvernement déposera sous peu un projet de loi qui leur donnera le pouvoir de lever des droits sur les transferts d'immeuble.

Les caractéristiques de ce nouveau champ fiscal municipal, comme par exemple le taux, l'assiette, le régime d'exonérations, le régime de perception et d'appel, seront définies dans une loi qui sera déposée sous peu. Le taux de taxation sera de 3/10 de 1% sur la partie de la vente d'une propriété inférieure à \$50,000 et à 6/10 de 1% pour la partie supérieure à ce montant.

Plusieurs exemptions seront prévues, comme dans le cas des transferts en ligne directe et entre conjoints, dans le cas de vente de terres agricoles lorsque ces terres continuent d'être affectées à l'agriculture et dans le cas d'achats de terrains situés dans des parcs industriels.

Ces droits ne seront cependant levés que sur décision des conseils municipaux et seront perçus par les municipalités à partir des informations pertinentes qui leur seront transmises par les bureaux d'enregistrement.

Une taxe sur les transferts d'immeuble existe déjà en Ontario. A la différence du gouvernement ontarien, toutefois, nous avons préféré laisser aux municipalités la discrétion de la lever à leur profit. Ce nouveau champ fiscal s'ajoutera donc à une aide gouvernementale totale qui dépassera les \$930 millions en 1976-77, soit près de cinq fois ce qu'elle était en 1970-71.

Le 24 mars dernier, je déposais des demandes de crédits totalisant \$9,745 millions. Le Discours sur le budget de ce soir impliquera des crédits additionnels de \$225 millions pour financer les diverses mesures qu'il contient.

Ainsi, les subventions aux commissions scolaires devront être accrues de \$160 millions, soit \$145 millions au titre des arrérages et \$15 millions pour compenser, sur une base de neuf mois, la réduction de \$0.05 du \$100 d'évaluation du taux de l'impôt foncier scolaire.

L'aide apportée aux personnes de 65 ans et plus au titre du remboursement d'une partie de l'impôt foncier scolaire nécessitera \$10 millions de crédits en 1976-77, le solde se répercutant sur le budget de l'an prochain.

De plus, la nouvelle contribution au financement des programmes de la santé impliquera des déboursés additionnels de \$30 millions à titre d'employeur, soit en contributions directes du gouvernement, soit en subventions additionnelles aux commissions scolaires et aux hôpitaux.

Finalement, le budget du ministère du Revenu devra être accru de \$25 millions pour tenir compte, d'une part, de la révision du rendement de la taxe de vente et par conséquent de la part versée aux municipalités et, d'autre part, du plafonnement des indemnités versées aux mandataires.

Au total, les crédits requis pour 1976-77 seront donc de \$9,970 millions. Par ailleurs, nous anticipons des revenus de \$9,340 millions, laissant un déficit budgétaire de \$630 millions.

Le gouvernement s'étant fixé comme objectif de limiter à 13% l'augmentation des dépenses en 1976-77 par rapport à celles de 1975-76, les crédits supplémentaires qui pourraient être requis pour les dépenses imprévues ne devront pas être supérieurs à la

part des crédits votés mais non utilisés. C'est ainsi, par exemple, que dans le cadre des négociations collectives en cours, toute addition importante aux offres actuelles nécessitera le recours à de nouvelles sources de financement.

Compte tenu des dépenses de \$170 millions ne requérant pas de déboursés, il se dégage un déficit budgétaire à financer de \$460 millions. De plus, les déboursés extrabudgétaires atteindront \$266 millions et les remboursements d'emprunt, \$260 millions. C'est donc dire que le total des emprunts sera de \$986 millions. Déjà, depuis le début de l'exercice commencé le ler avril 1976, le gouvernement a emprunté \$150 millions au Canada et \$100 millions en Europe. De plus, on sait que les Obligations d'épargne du Québec seront mises en vente à compter du 17 mai¹. Ainsi, dès le mois de juin, près de la moitié de notre programme d'emprunt aura été réalisée.

Pour sa part, l'Hydro-Québec prévoit des besoins financiers de \$1.2 milliard en 1976, pour ses propres fins et pour celles de la Société d'énergie de la Baie-James. Cependant, la totalité de ces emprunts a déjà été réalisée grâce, en particulier, à un placement privé de \$1 milliard effectué au début de l'année aux Etats-Unis.

⁽¹⁾ Elles porteront intérêt à 10% pour les première et deuxième années, et à 9% pour les trois années suivantes, pour un rendement moyen à l'acheteur de 9.45%.

SOMMAIRE DES OPERATIONS FINANCIERES

			1	Estimation	Prévision				
	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77				
Opérations budgétaires	(en millions de dollars)								
Revenus	4,739.3	5,459.9	6,921.9	7,938.0	9,340.0				
Dépenses	5,061.9	5,717.6	7,209.0	8,838.0	9,970.0				
Solde budgétaire	(322.6)	(257.7)	(287.1)	(900.0)	(630.0)				
Moins dépenses ne requérant pas de déboursés			(79.2)	(121.4)	<u>(170.0)</u>				
Solde budgétaire à financer	(322.6)	(257.7)	(207.9)	(778.6)	(460.0)				
Opérations non budgétaires nettes	(65.0)	(131.1)	(154.3)	(194.1)	(266.0)				
Besoins financiers	(387.6)	(388.8)	(362.2)	(972.7)	(726.0)				
Opérations de la dette									
Produits des emprunts	579.6	638.2	586.1	1,206.0	986.0				
Emprunts remboursés	190.0	266.8	235.0	263.0	260.0				
Solde	389.6	371.4	351.1	943.0	726.0				
Variation du fonds de roulement	2.0	(17.4)	(11.1)	(29.7)	0.0				

·	1972-73	1973-74	1974-75	Estimation 1975-76	Prévision 1976-77
	-	(en mil	lions de	dollars)	
Impôts sur le revenu et sur les biens					
- Impôt sur le revenu des particuliers - Contributions au financement des pro-	1,370.2	1,656.2	2,205.0	2,455.0	3,050.0
grammes de santé	-	-	-	-	300.0
- Impôt sur les profits des sociétés	231.1	296.2	422.0	468.0	540.0
- Droits de succession - Capital, primes d'assurance, places	46.5	47.8	43.3	33.0	24.0
d'affaires et transferts d'immeubles	72.9	<u>81.6</u>	84.9	87.0	91.0
	1,720.7	2,081.8	2,755.2	3,043.0	4,005.0
Taxes à la comsommation					
- Ventes au détail	751.9	860.6	1,049.9	1,199.5	1,460.0
- Carburants	343.9	383.3	395.2	427.4	455.0
- Tabacs	74.1	75.6	79.0	85.5	93.0
- Repas et hôtellerie	67.6	77.5	94.5	104.0	126.0
- Télécommunications	<u> 17.4</u>	20.1	<u>23.4</u>	<u>27.5</u>	31.0
	1,254.9	1,417.1	1,642.0	1,843.9	2,165.0
Droits et permis					
- Véhicules automobiles	117.0	135.3	116.0	190.0	175.0
- Boissons alcooliques	42.9	45.9	45.8	53.0	54.0
- Ressources forestières	14.8	20.5	21.0	39.0	28.0
- Ressources minières	11.8	16.0	26.1	45.0	30.0
- Ressources hydrauliques - Pari mutuel	38.0 14.9	7.0 14.8	6.5 18.5	6.0 20.0	6.0 21.0
- Autres droits et permis	15.9	17.0	23.4		26.0
	255.3	256.5	257.3		340.0
Revenus divers					•
No. 1 to 1	170 7	120.0	177 0	151 0	167.0
- Vente de biens et services - Placements	130.3 55.0	129.8 59.8	133.9 96.0		163.0 134.0
- Contributions à des fonds de pension	43.9	76.3	104.5	73.0	85.0
- Amendes et confiscations	8.1	10.1	11.2	12.0	14.0
- Recouvrements	11.1	21.2	<u> 17.9</u>	32.0	14.0
	248.4	297.2	363.5	384.0	410.0
Transferts des sociétés d'Etat					
- Société des alcools du Québec	103.0	119.0	138.0	155.0	170.0
- Société d'exploitation des Loteries et Courses du Québec	37.3	47.9	51.1	55.0	60.0
- Hydro-Québec	3/.3	20.0	20.0		20.0
3,322 (332)	140.3	186.9	209.1		250.0
P	7 (10 (4 270 5	F 227 1		7 170 0
Revenus autonomes	3,619.6	4,239.5	5,227.1	5,877.0	7,170.0
Transferts du gouvernement du Canada					
- Inconditionnels	522.6	629.8	949.9	•	1,295.0
- Programmes à frais partagés	<u>597.1</u>	590.6	<u>744.9</u>		<u>875.0</u>
	1,119.7	1,220.4	1,694.8	2,061.0	2,170.0
Total des revenus	4,739.3	5,459.9	6,921.9	7,938.0	9,340.0

Ministères	1972-73	1973-74	1974-75	Estimation 1975-76	Prévision 1976-77
		(en mi	llions de	dollars)	
Affaires culturelles	22.3	24.0	30.5	40.5	42.8
Affaires intergouvernementales	8.1	10.0	11.5	17.4	22.8
Affaires municipales	96.7	130.3	149.7	220.2	221.8
Affaires sociales	1,808.6	1,979.6	2,442.4	2,991.6	3,271.8
Agriculture	99.1	116.9	168.4	194.3	187.2
Assemblée nationale	12.6	13.2	16.4	21.1	22.9
Communications	27.2	32.7	46.2	53.5	60.8
Conseil exécutif	22.7	35.5	68.9	43.9	104.0
Conseil du trésor	0.9	1.1	1.2	1.8	2.6
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	5.4	6.4	8.0	10.4	13.0
Education	1,339.2	1,508.8	1,993.7	2,418.7	2,934.0
Finances	269.8	323.0	348.7	467.3	607.4
Fonction publique	61.3	79.4	109.3	149.5	177.8
Immigration	5.6	5.5	5.4	9.9	10.6
Industrie et Commerce	34.3	38.7	48.1	64.0	86.5
Justice	144.0	174.0	215.0	261.9	282.1
Revenu	242.5	275.5	356.2	412.3	484.8
Richesses naturelles	28.3	31.9	39.7	52.5	46.4
Terres et Forêts	49.3	54.9	68.6	81.4	76.1
Tourisme, Chasse et Pêche	42.0	51.5	66.1	112.7	83.2
Transports	629.4	712.5	867.8	1,024.1	1,018.3
Travail et Main-d'oeuvre	25.4	29.0	39.1	49.8	53.1
Travaux publics et Approvisionnement	87.2	83.2	108.1	139.2	159.3
Total des dépenses ¹	5,061.9	5,717.6	7,209.0	8,838.0	9,970.0

⁽¹⁾ Y compris les dépenses en capital

1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77
(en millions de dollars)	1975-76	1976-77		
461	515	620	752	649

Prêts et avances	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77			
	(en millions de dollars)							
Office des Autoroutes	9.0	8.5	9.8	8.3	27.0			
Office du Crédit agricole	2.4	10.4	21.5	16.8	37.0			
Société de Développement industriel du Québec	-	12.0	22.0	16.0	25.0			
Société d'Habitation du Québec	7.6	1.6	$(33.0)^{1}$	6.5	35.0			
Société de Développement immobilier du Québec	-	10.0	10.0	50.0	-			
Société du Parc industriel du Centre du Québec	2.3	4.4	2.7	5.6	4.0			
Municipalités et organismes municipaux	7.0	10.0	4.7	12.0	-			
Autres	7.6	12.4	7.9	12.0	29.6			
	35.9	69.3	45.6	127.2	157.6			
Placements								
SIDBEC	12.0	12.0	26.0	26.0	53.0			
Société de Développement de la Baie-James	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0			
Société générale de Financement du Québec	-	25.8	3.5	9.5	22.0			
Société québécoise d'Exploration minière	2.8	3.9	3.7	3.1	5.0			
Société québécoise d'Initiatives pétrolières	1.5	1.5	7.5	12.5	10.0			
Autres	2.6	13.3	7.7.	8.0	8.4			
	28.9	66.5	58.4	69.1	108.4			
Autres actifs	0.2	(4.7)	50.3 ¹	(2.2)	-			
Opérations non budgétaires nettes	65.0	131.1	154.3	194.1	266.			

⁽¹⁾ Virement de prêts et avances à autres actifs pour les projets terminés.

En fait, si ce n'était du problème que constitue le financement du coût des Jeux olympiques, mon exposé budgétaire de ce soir serait terminé. L'importance de cette question m'oblige à la traiter en profondeur et à indiquer à cette Assemblée comment le gouvernement entend la solutionner.

Ayant obtenu d'être l'hôte des Jeux olympiques de 1976, la ville de Montréal a entrepris la construction des installations nécessaires à cette fin. De nombreuses difficultés ayant mis en péril la tenue même des Jeux, le gouvernement, en novembre dernier, décidait d'intervenir en créant la Régie des installations olympiques et en lui confiant successivement la responsabilité de compléter la construction du Parc olympique et celle du Village.

Les coûts et les revenus

Selon les plus récentes estimations, la Régie prévoit que le Parc olympique, une fois terminé, aura nécessité des investissements globaux de \$987 millions, auxquels s'ajoutent le coût du Village olympique, \$85 millions, et celui des autres installations sportives construites par la ville de Montréal, \$141 millions.

D'autre part, les dépenses du Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO) sont évaluées à \$203 millions, ce qui porte l'ensemble des déboursés à \$1,416 millions.

Les différents programmes de revenus produiront, d'ici la fin des Jeux, quelque \$420 millions. C'est donc dire que le coût net, une fois les constructions terminées, atteindra près de \$1 milliard, dont environ \$140 millions de travaux à parachever après la tenue des Jeux.

Les moyens de financement

On devra donc financer \$860 millions avant la tenue des Jeux. De cette somme, la ville de Montréal devra prendre à sa charge \$200 millions, en plus des intérêts liés à ses propres déboursés. Il est normal que l'administration municipale de Montréal supporte une partie des coûts d'équipements sportifs dont la Métropole sera la principale bénéficiaire.

Il restera à la Régie \$660 millions à financer. Elle se propose d'emprunter cette somme au cours du présent exercice par l'émission de titres à moyen terme. Suite au parachèvement des travaux, elle émettra des titres similaires pour une autre tranche de \$140 millions.

Pour assurer le remboursement du capital et pourvoir au paiement des intérêts, la Régie pourra compter sur deux sources principales de revenus.

La prolongation de la Loterie olympique

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de son président du Conseil du trésor, l'Honorable Jean Chrétien, vient d'annoncer sa décision de prolonger la Loterie olympique jusqu'au 31 décembre 1979.

Chacun des deux derniers tirages a permis de vendre 7 millions de billets, et les 7.5 millions de billets du tirage en cours sont presque tous vendus. Il est donc raisonnable d'anticiper des ventes similaires pour les prochains tirages; on prévoit même que la Loterie olympique pourra évoluer avec un certain taux de croissance. Même en limitant à 7 millions le nombre de billets vendus par tirage, cette opération procurera, d'ici le 31 décembre 1979, quelque \$350 millions de revenus à la Régie des installations olympiques.

Taxe spéciale sur les tabacs

En plus de cette source de revenus, le gouvernement doit mettre au point une formule susceptible de procurer les recettes nécessaires au financement complet du coût net des Jeux.

Nous avons décidé de taxer un bien de luxe pour financer ce qui nous apparaît être des installations de luxe.

C'est pourquoi, à compter de minuit ce soir, l'impôt sur les cigarettes passe de 2/5 à 4/5 de cent par cigarette et l'impôt sur le prix de vente des cigares et du tabac passe de 20% à 25%.

En augmentant les taux de taxation reliés à la consommation des tabacs, nous les portons, en fait, à des niveaux comparables à ceux qui existent dans la plupart des provinces du Canada. Le ministre du Revenu sera autorisé à percevoir et à verser directement à la Régie des installations olympiques le produit de cette majoration fiscale qui devra être affecté en totalité, tout comme les recettes provenant de la Loterie olympique, au remboursement du capital et au paiement des intérêts sur les emprunts de la Régie.

D'ici la fin de l'exercice 1976-77, cette mesure devrait rapporter \$75 millions à la Régie et, sur une base de douze mois, pour l'année 1977-78, quelque \$88 millions.

Compte tenu de ces sources de revenus et de la réalisation de certains actifs, les emprunts de la Régie devraient être complètement remboursés d'ici 1982-83.

Tableau V

Jeux olympiques Prévisions des recettes et des déboursés

(en millions de dollars)

<u>Installations sportives</u>

Parc olympique (RIO)	9871
Installations de la ville de Montréal	141
Village olympique	85
Dépenses du COJO	203
DEBOURSES	1,416
Loterie olympique	227
Monnaie olympique	125
Autres	69
RECETTES	421
COUT NET	995
	=====
Part de la Régie des installations olympiques	
Part de la ville de Montréal	200

⁽¹⁾ Incluant \$137 millions de travaux reportés après la tenue des Jeux.

Tableau VI
REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Prévisions des revenus spéciaux et du service de la dette

(en millions de dollars)

	1976- 77	1977- 78	1978- 79	1979- 80	1980- 81	1981- 82	1982- 83
EMPRUNTS PAR LA REGIE	658	<u>137</u> 3					
A - SERVICE DE LA DETTE	=	=					
1 - Remboursement de capital	85	194	154	143	80	92	47
11 - Intérêts sur emprunts	44	_52	46	_33	_20	13	4
Total	129	246	200	176	100	105	51
						-	
B - SOURCES DE REVENUS							
Loterie olympique	54 ¹	1084	1084	80 ⁵		'	
Taxe spéciale sur les tabacs	752	88	92	96	100	105	-51
Vente d'actifs		<u>50</u>	<u></u>	===	<u></u>		<u></u>
Total	129	246	200	176	100	105	51
Solde des emprunts dus en fin de période	573	- 516	362	219	139	47	

^{(1) 2} tirages.

⁽²⁾ Rendement de la taxe spéciale - 11-05-76 au 31-03-77.

⁽³⁾ Emprunts destinés à financer le parachèvement des travaux.

^{(4) 4} tirages.

^{(5) 3} tirages.

Voilà, Monsieur le Président, les propositions budgétaires et fiscales que le gouvernement du Québec soumet à l'attention de cette Assemblée et de la population du Québec.

Elles ont été inspirées par la nécessité de conserver à nos finances publiques le degré de crédibilité qui a toujours été l'une des principales raisons de l'appui de la population au gouvernement Bourassa.

La rationalisation des choix budgétaires implique nécessairement des contraintes dans l'exercice des priorités.

Des contraintes, il y en avait et peut-être plus cette année qu'auparavant. Il nous fallait consolider le financement des programmes de santé et d'éducation et prendre les mesures pour limiter la croissance de leurs coûts.

Il nous fallait également répondre aux préoccupations des Québécois à l'égard du financement des Jeux olympiques, sans affecter le niveau de vie des travailleurs de chez nous.

Bref, nous avons pu trouver des réponses raisonnables à un ensemble de problèmes qui n'étaient pas faciles à solutionner et cela sans négliger pour autant nos autres objectifs, en particulier, le développement économique et l'aide aux municipalités.

Face à l'avenir, il me semble qu'avec un minimum de bon sens et de respect des valeurs fondamentales de la démocratie, nous avons tout en main pour améliorer le niveau de vie de la collectivité québécoise dans le respect des libertés individuelles.

En fait, notre force principale demeurera toujours une connaissance précise de nos capacités et une conscience lucide de nos responsabilités.

Raymond Garneau

Ministre des Finances

Québec, le 11 mai 1976



1. La conioncture internationale

En 1975, la situation économique internationale a commencé à se relever de la récession la plus grave jamais observée depuis la guerre. En effet, le ralentissement de l'activité économique, amorcé en 1974, s'est poursuivi durant le premier semestre de 1975 avant de faire place à une reprise modérée de l'activité au second semestre. Ce revirement n'a cependant pas eu la même ampleur dans tous les pays. On a ainsi observé que les pays où la situation des prix et de la balance des paiements a été plus favorable ont été les meneurs de cette expansion, ce qui a été le cas des États-Unis et du Japon notamment. Ce redressement cyclique n'a cependant pas été suffisant pour accroître le PNB réel de l'ensemble des pays membres de l'OCDE en 1975. Il en est même résulté une contraction de 2% du volume de la production par rapport à l'année 1974.

Parallèlement à cette évolution, le rythme d'inflation s'est infléchi au cours de 1975, et le chômage s'est accru rapidement. Les prix des matières premières et des denrées alimentaires ont affiché des hausses beaucoup moins importantes que durant les années précédentes, à cause de la faiblesse de la demande internationale. Par contre dans la plupart des grands pays industrialisés. l'inflation a été davantage stimulée par des pressions internes qu'auparavant. C'est ainsi que les anticipations inflationnistes se sont accentuées et qu'elles se sont traduites par des revendications salariales accrues et par une montée des coûts. Pour empêcher une détérioration de leur position concurrentielle, plusieurs pays se sont donc trouvés dans l'obligation d'adopter ou de raffermir des programmes de contrôle des prix et des revenus.

L'OCDE prévoit que les pays qui ont mené l'expansion au cours de 1975 continueront à le faire en 1976. Ainsi on s'attend à un taux de croissance réel du PNB de 4% en 1976 pour l'ensemble de la zone, mais de 5\% aux États-Unis et de 0% au Royaume-Uni. Par ailleurs. l'inflation pourrait encore décélérer en 1976, et la hausse movenne des indices de prix à la consommation se situerait aux environs de 8¼%, alors qu'elle a été de 10% en 1975

Indice des prix à la consommation

de certains pays de l'OCDE.

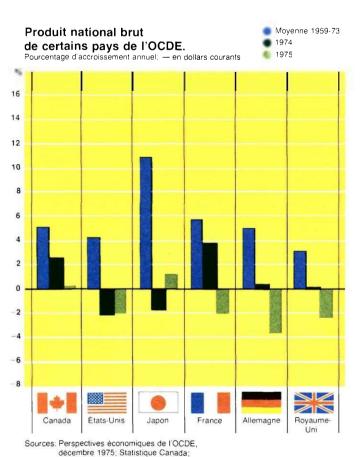
Variation en pourcentage sur 12 mois

26 24

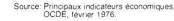
22

20

4



US Department of Commerce.



Canada

États-Unis

Japon

France

Royaume-

Allemagne

Décembre 1973

Décembre 1974

Décembre 1975

2. La conjoncture québécoise et canadienne

A) La demande

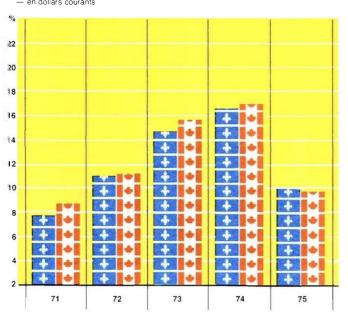
L'économie canadienne a elle aussi connu une période de récession jusqu'au milieu de 1975. Cependant, le ralentissement de l'activité a été moins prononcé au Canada que dans la plupart des autres pays industrialisés, en partie grâce à l'importance de ses ressources énergétiques et à l'impact des politiques fiscales expansionnistes adoptées par les divers paliers de gouvernement.

Au Canada, donc, le volume de la demande intérieure a été suffisant pour soutenir le niveau de la production de biens et de services, ce qui a supplée aux faiblesses enregistrées du côté des exportations. Ainsi, l'accroissement du PNB en termes réels a été de 0.2% en 1975 (contre 2.8% en 1974), malgré une baisse de 6.7% des exportations. En tenant compte des prix, le PNB s'est accru de 10% en 1975. Par ailleurs, cette tendance divergente qu'on a pu observer entre la demande intérieure et la demande extérieure s'est traduite par un déficit de plus de \$5 milliards au compte courant de la balance des paiements.

Durant la même année, la performance de l'économie québécoise a été relativement satisfaisante, comparée à celle du Canada. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution favorable. Entre autres, de nombreux projets importants d'investissements publics et parapublics étaient en cours de réalisation (Baie-James, Mirabel, Jeux olympiques, Métro, etc...). De plus, la faiblesse qui a affecté l'industrie nord-américaine de l'automobile tout au long de la récession a eu peu d'effets sur l'économie du Québec, cette industrie étant surtout concentrée en Ontario.

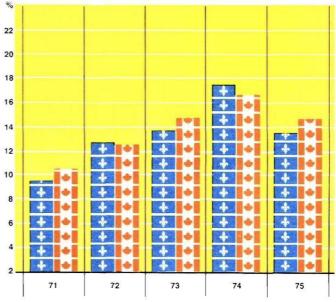
Produit national brut

Pourcentage d'accroissement annuel
— en dollars courants



Revenu personnel

Pourcentage d'accroissement annuel



Sources: Système des Comptes nationaux, S.C. 13-001.

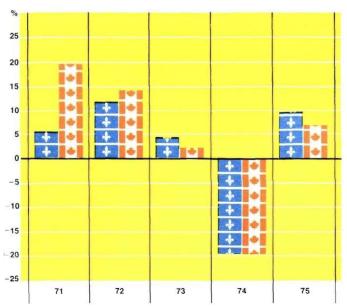
Direction de l'analyse et de la prévision économique, ministère de l'Industrie et du commerce du Québec.

L'élément moteur de la croissance de l'économie québécoise a sûrement été le secteur de la construction dans son ensemble. Par exemple, malgré un départ hésitant, la construction résidentielle s'est raffermie au cours de l'année et on a finalement enregistré une hausse de 9.6% du nombre de logements commencés dans les centres urbains du Québec, contre 7.3% au Canada. Cette croissance, de même qu'une hausse de 20.7% des investissements nouveaux en construction, expliquent que le nombre de travailleurs oeuvrant dans ce secteur au Québec ait crû de 5.6%.

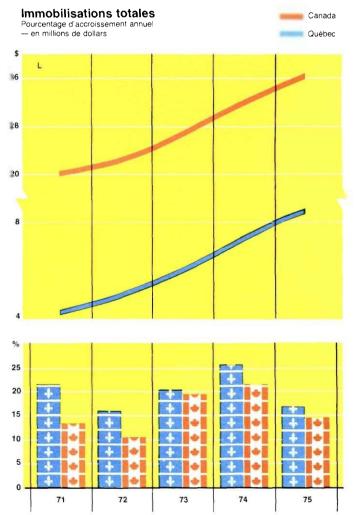
Pour ce qui est des dépenses totales en immobilisations, elles se sont accrues de 21.0% au Québec en 1975, contre 15.6% au Canada. Les secteurs québécois les plus dynamiques ont été les utilités publiques, avec une hausse de 41.1%, et le groupe commerce et finance, qui a crû de 48.1%. Dans le secteur manufacturier québécois, on évalue à 24.7% le taux composé d'augmentation annuelle des immobilisations pour la période 1971-75, malgré que celles-ci aient diminué de 1.7% en 1975; le taux composé correspondant est de 16.0% au Canada.

Logements mis en chantier dans les centres de 10,000 h, et plus

pourcentage d'accroissement annuel



Source: Statistique du logement au Canada, SCHL, 1975.



Source: Investissements privés et publics, S.C. 61-205 et 61-206

L: échelle semi-logarithmique

B) La main-d'oeuvre

Le faible accroissement de la production qui a caractérisé l'année 1975 s'est traduit par une hausse du taux de chômage au Québec. En effet, après avoir régressé en 1973 et en 1974, ce taux s'est établi à 8.1% en 1975, comparativement à 6.6% en 1974 et à 6.8% en 1973. Cependant, l'importance de la hausse a été moindre au Québec que pour l'ensemble du Canada où le taux de chômage est passé de 5.4% en 1974 à 7.0% en 1975.

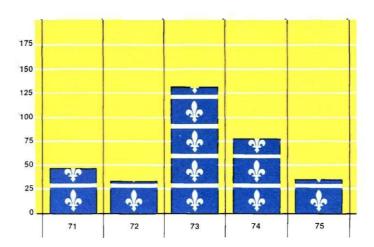
Après une hausse de 3.1% en 1974, la main-d'oeuvre s'est accrue de 3.2% au Québec en 1975. Ce dernier accroissement s'explique en partie par une augmentation du taux de participation, qui est passé de 57.9% en 1974 à 58.4% en 1975. Fait à noter, sur les 83,000 nouveaux arrivés sur le marché du travail en 1975, 32,000 (38.8%) sont des femmes de 25 à 44 ans, tandis que 21,000 (24.7%) appartiennent à la catégorie des jeunes de moins de 25 ans.

Au cours de l'année 1975, la création d'emplois a été relativement faible si on la compare à celle des années 1974 et 1973. Ainsi, en 1975, le nombre de nouveaux emplois a été de 37,000 au Québec alors qu'il avait été respectivement de 77,000 et 130,000 en 1974 et 1973.

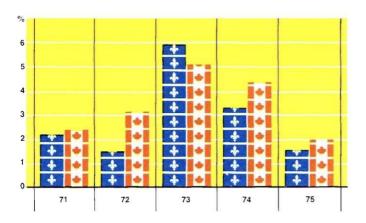
En 1976, la croissance de l'emploi au Québec devrait être plus forte qu'en 1975. Le redressement économique devrait en effet permettre une utilisation plus poussée des capacités de production. Par ailleurs, comme il est peu probable que l'accroissement de la main-d'oeuvre soit inférieur à celui de l'emploi, on ne peut donc pas s'attendre à une amélioration marquée du taux de chômage en 1976.

Création d'emplois

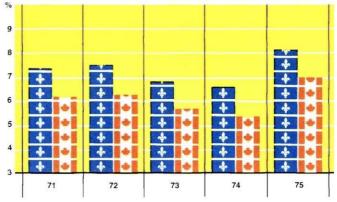
(en milliers



EmploiPourcentage d'accroissement annuel



Taux de chômage



Source: Enquête révisée sur la population active — S.C. 71-001

C) Les prix et les salaires

L'inflation est demeurée au centre des préoccupations en 1975, alors que l'indice des prix à la consommation a continué à progresser au même rythme rapide que durant l'année précédente tant au Québec qu'au Canada.

Ce sont encore les prix à l'alimentation qui ont le plus contribué à la hausse du taux d'inflation, malgré une nette décélération par rapport à 1974. En effet, ils ont crû de 12.9% en 1975, contre 17.4% et 15.2% en 1974 et 1973. Parmi les autres éléments de l'indice global des prix, ceux du transport, du logement et des dépenses en soins personnels et de santé, ont au contraire progressé plus rapidement que durant les années précédentes.

Par ailleurs, l'indice des prix de gros n'a crû que de 6.3% en 1975, comparativement à 22.2% en 1974. L'indice du prix de vente des industries manufacturières a augmenté de 11.1%, par rapport à 20.1% l'année précédente. Les croissances de prix ont été assez fortes dans le secteur des pâtes et papiers et dans l'industrie chimique, mais plutôt faibles dans l'industrie des aliments et boissons et dans le textile.

Indice des prix à la consommation
Pourcentage d'accroissement annuel

Canada

70

71

72

73

74

75

Source: Prix à la consommation et indices des prix, S.C. 62-010

91973 Certaines composantes de l'indice 1974 des prix de Montréal 1975 Pourcentage d'accroissement annuel 16 14 12 10 8 6 2 0 Habillement Transport Globa Alimentation Santé

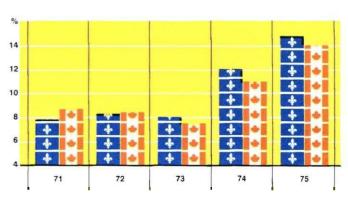
Source: Prix à la consommation et indices des prix, S.C. 62-010

Enfin, la rémunération des travailleurs a continué de croître un peu plus rapidement au Québec que dans l'ensemble du Canada en 1975. En effet, les salaires et gages hebdomadaires moyens ont crû de 14.8% au Québec (12% en 1974) contre 14% au Canada (11% en 1974).

Sachant que l'impact de la décélération des prix de gros et des prix industriels ne sera transmis aux consommateurs qu'avec un certain délai, compte tenu par ailleurs de la politique monétaire relativement restrictive de la Banque du Canada, et en tenant également compte de l'influence des mesures anti-inflationnistes sur le rythme d'accroissement des prix, on peut s'attendre à une croissance moins forte du taux d'inflation en 1976.

Salaires et gages hebdomadaires moyens

Pourcentage d'accroissement annuel



Source: Emploi, gains et durée du travail, S.C. 72-002.

Indicateurs économiques Québec

												
 .	Unité de mesure	1971	1972	1973	1974	1975*	72-71	73-72	74-73	75-74	75-71*	
Produit national brut au prix du marché	\$000,000	22,806	25,311	29,082	33,934	37,324	11.0	14.9	16.7	10.0	13.1	
Revenu personnel (1)	\$000,000	18,343	20,674	23,524	27,655	31,479	12.7	13.8	17.6	13.8	14.5	
Revenu personnel par habitant	<u> </u>	3,043	3,417	3,868	4,508	5,087	12.3	13.2	16.5	12.8	13.7	
Immobilisations totales	\$000,000	4,150	4,824	5,826	7,398	8,949	16.2	20.8	27.0	21.0	21.2	
- Secteur de la fabrication	\$000,000	546	690	940	1,344	1,320	26.4	36.2	42.9	-1.7	24.7	
Valeur des expéditions industries manufacturières	\$000,000	13,833	15,091	17,040	21,901	23,224	9.1	12.9	28.5	6.0	13.8	
Ventes au détail	\$000,000	N.D.	8,579	9,697	11,201	12,631	N.D.	12.6	15.5	12.8	N.D	
Indice des prix à la consommation (Montréal)	1971 = 100	100	103.8	110.7	123	136.4	3.6	6.7	11.1	10.9	8.1	
Population (1er juin)	'000	6,028	6,050	6,081	6,134	6,188	0.4	0.5	0.9	0.9	0.7	
Main-d'oeuvre	,000	2,348	2,387	2,508	2,585	2,668	1.7	5.1	3.1	3.2	3.2	
Emploi total	'000	2,176	2,208	2,338	2,415	2,452	1.5	5.9	3.3	1.5	3.0	
Taux de chômage	%	7.3	7.5	6.8	6.6	8.1						

^{*} Données provisoires ** Taux annuel composé 1) Comprend les revenus des non-résidents

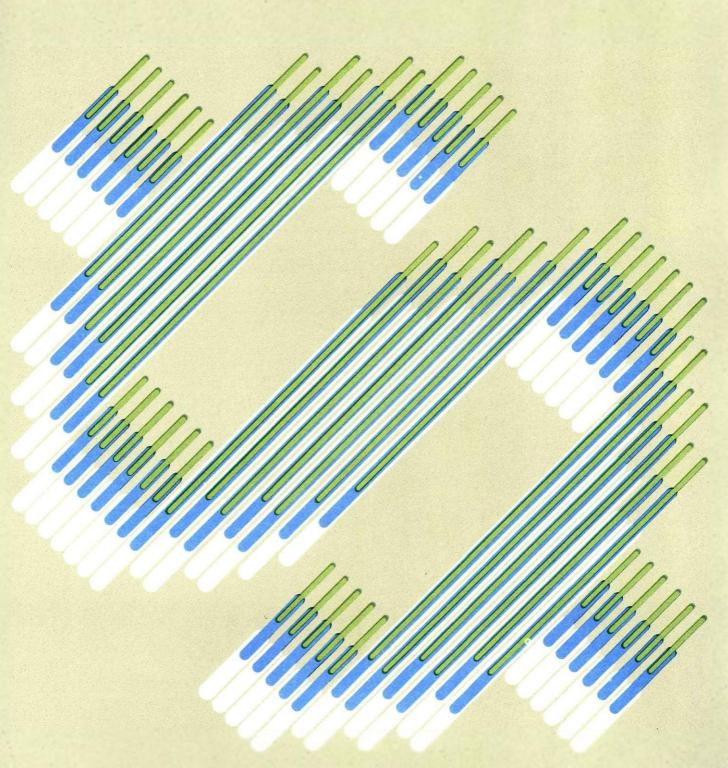
Sources: Sources:
Statistique Canada;
Investissements privés et publics au Canada (61-205);
Industries manufacturières (31-205), Commerce de détail (63-005),
Revue statistique du Canada (11-003), Prix et indices des prix (62-010),
La population active (71-001).

Indicateurs économiques Canada

	Unité de mesure	1971	1972	1973	1974	1975*	72-71	73-72	74-73	75-74	75-71**
Produit national brut au prix du marché	\$000,000	93,462	103,952	120,438	140,880	154,752	11.2	15.9	17.0	9.8	13.4
Revenu personnel (1)	\$000,000	73,876	83,189	95,487	111,469	127,886	12.6	14.8	16.7	14.7	14.7
Revenu personnel par habitant	\$	3,425	3,812	4,322	4,966	5,609	11.3	13.4	14.9	13.0	13.1
Immobilisations totales	\$000,000	20,184	22,218	26,618	32,882	37,997	10.1	19.8	23.5	15.6	17.1
- Secteur de la fabrication	\$000,000	2,995	2,948	3,668	4,950	5,425	-1.6	24.4	34.9	9.6	16.0
Valeur des expéditions industries manufacturières	\$000,000	50,274	56,247	65,710	80,275	85,144	11.9	16.8	22.2	6.1	14.1
Ventes au détail	\$000,000	N.D.	34,107	38,335	44,569	50,440	N.D.	12.4	16.3	13.2	N.D.
Indice des prix à la consommation	1971 = 100	100	104.8	112.7	125.0	138.5	4.8	7.6	10.9	10.8	8.5
Population (1er juin)	2000	21,569	21,820	22,095	22,446	22,800	1.2	1.3	1.6	1.6	1.4
Main-d'oeuvre	000′	8,644	8,919	9,317	9,706	10,065	3.2	4.5	4.2	3.7	3.9
Emploi total	'000	8,107	8,361	8,798	9,185	9,367	3.1	5.2	4.4	2.0	3.7
Taux de chômage	%	6.2	6.3	5.6	5.4	7.0		_			

^{**} Données provisoires
** Taux annuel composé
1) Comprend les revenus des non-résidents
Sources:
Statistique Canada;
Investissements privés et publics au Canada (61-205),
Industries manufacturières (31-205), Commerce de détail (63-005),
Revue statistique du Canada (11-003), Prix et indices des prix (62-010),
La population active (71-001).

Renseignements complémentaires



	31 mars 1973	31 mars 1974	31 mars 1975	Probables 31 mars 1976 (4
Obligations négociables				
En monnaie du Canada	2,016.9	2,176.2	2,346.0	2,768.2
En monnaies étrangères (1)	684.1	824.2	949.6	1,154.8
Obligations non négociables (2)				
	443.8	493.8	464.5	843.5
Autres emprunts (3)				
En monnaie du Canada	123.1	150.6	226.8	179.6
En monnaies étrangères (1)	41.3	36.1	43.1	25.8
Passif à court terme				
	598.3	728.9	961.8	1,605.2
Provision pour régime de retraite			79.2	189.2
Moins:		-		
Actif à court terme	557.4	670.6	890.4	1,484.4
Actif à long terme	740.5	871.5	1,025.9	1,227.2
Dette nette	2,609.6	2,867.7	3,154.7	4,054.7

La dette en monnaie étrangère apparaît suivant l'équivalent en dollars canadiens aux dates de réalisation des emprunts.
 Incluant les obligations d'épargne du Québec aux montants de \$346.1 millions en 1973, \$326.6 millions en 1974, \$289.5 millions en 1975 et \$556.6 millions en 1976.
 Y compris les bons du Trésor en monnaie du Canada au montant de \$69.2 millions en 1973, \$76.1 millions en 1974, \$115.9 millions en 1975; en monnaie étrangère, au montant de \$12.1 millions en 1975.

⁽⁴⁾ Estimé au 15 avril 1976.

doll	ntants en ars canadiens millions) (1)	Valeur nominale en devises étrangères (en millions)	Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée (années)	Prix à l'acheteur (\$)	Rendement à l'acheteur (\$)	
(2)	8.0		8.21-9.48	Début de chaque mois	20	100	8.21-9.48	
(2)	15.5		9.0-10.375	Diverses dates	30	100	9.0-10.375	
(2)	40		6¾-7%	Diverses dates	5	100	6¾-7%	
	42		9½	15 mai	20	95.66	10.01	
	102.9	\$ É.U. 100	9%	15 mai	25	100	9%	
(3)	347.2		10	1er juin	5	100	10	
	13.4	\$ É.U. 13	8¼-9%	15 juillet	20	100	9%	
	27.6	\$ É.U. 27	8¾-9%	15 juillet	20	100	9%	
	30		9½	9 septembre	25	100	9½	
	60		101/2	9 septembre	25	100	10½	
	8		9%	10 novembre	25	99.50	9.93	
-	72		10¾	10 novembre	24	98.50	10.92	
	75		101/4	19 novembre	20	96.50	10.68	
_	16		9%	15 janvier	24	99.50	9.93	
	84		10¾	15 janvier	23	99.75	10.78	
	75.2	\$ É.U. 75	9	15 janvier	7	100	9	
	10		9%	1er mars	25	100	9%	
	100		101/4	1er mars	19	100	101/4	
	50		10	31 mars	10	100	10	

^{(4) \$1,176.8}

⁽¹⁾ Équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation pour les emprunts effectués en devises étrangères.

⁽²⁾ Emprunts auprès du gouvernement fédéral en vertu du régime de pensions du Canada et des programmes des zones spéciales.

⁽³⁾ Obligations d'épargne.

⁽⁴⁾ N'inclut pas un montant de \$ É.U. 27 millions d'obligations émises le 30 juiltet 1975 en échange d'obligations de la Province émises en 1973 et qui devaient échoir en 1993, ni \$103.8 millions de bons du Trésor convertis en obligations à 20 ans.

Montants en dollars canadiens (en millions)(1)	Valeur nominale en devises étrangères (en millions)	Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée (années)	Prix à l'acheteur (\$)	Rendement à l'acheteur (\$)
199.3	\$ É.U. 200	101/4	1- 1-75	30	100	101/4
20		9	6- 2-75	10	100	9
70		9¾	6- 2-75	25	98	9.97
30	<u> </u>	9¾	6- 2-75	25	97	10.008
12		9¼	20- 2-75	25	100	9¼
45	<u> </u>	10	16- 6-75	25	99	10.11
35		10	16- 6-75	25	98	10.22
206.4	\$ É.U. 200	9¾	1- 8-75	30	99	9.85
12		9¼	1- 8-75	25	100	9¼
65	_	10¼	1- 9-75	22	97½	10.54
38.4	FR. S. 100	8	5- 9-75	5	100	7.85
50		9½	15-10-75	6	99	9.72
246.6	\$ É.U. 250	10	15-11-75	30	100	10
38.5	FR. S. 100	7¾	22-12-75	5	100.05	7.49

^{\$1,068.2}

Principales entreprises publiques et fonds spéciaux de la mission économique dans lesquels le gouvernement détient une participation majoritaire, par secteur d'activité

Année financière 1974

	Actif total		Revenu (perte) t de l'exercice	Nombre d'employés (hommes/année)	
Entreprises à caractère financier					
Caisse de dépôt et de placement du Québec	3,163,506	_	221,439	86	
Société de développement industriel du Québec	79,723	_	3,861	61	
Régie de l'assurance-dépôt du Québec	1,774	_	133	9	
Entreprises à caractère industriel et commercial					
Société des alcools du Québec	70,514	361,721	138,759	2,814	
Société d'exploitation des loteries et courses du Québec	10,817	132,185	51,123	161	
Société générale de financement du Québec (bilan consolidé, 13 filiales)	200,871	311,547	6,875	9,88	
Société du parc industriel du centre du Québec	20,477	_	— (1)	12	
Centre de recherche industrielle du Québec	9,623	_	(3,985) (2)	183	
Entreprises reliées aux ressources naturelles			,	.,	
Commission hydro-électrique de Québec (Hydro-Québec) et ses filiales	5,813,552	775,408	176,623	16,242	
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et sa filiale LOUVEM	42,024	6,014	1,362	. 132	
Sidbec et ses filiales	355,417	210,285	10,403	3,600	
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestier du Québec (REXFOR)	57,846	14,899	1,192	457	
Société de développement de la Baie James (SDBJ)	51,727	_	(562) (3	286	
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	75,992	_	— (1)	50	
Entreprises reliées au transport					
Office des autoroutes du Québec	246,483	22,353	604	494	
Société des traversiers du Québec	2,148	1,635	53	139	
Entreprises reliées à l'agriculture					
Office du crédit agricole du Québec	215,341	_	(6)	287	
Régie de l'assurance-récolte du Québec (4)	1,017	2,701	407	88	
Raffinerie de sucre du Québec	13,429	9,012	4,870	112	

Ne s'applique pas.

⁽¹⁾ Au 31 mars 75, la Société est censée n'avoir réalisé aucun profit ni subi aucune perte.

⁽²⁾ Ce montant représente les frais d'exploitation de l'exercice.

⁽³⁾ Ce montant représente les frais d'établissement de l'exercice.

⁽⁴⁾ Année financière de quinze mois, la date de clôture ayant été reportée du 31 décembre au 31 mars.

Sources: États financiers de ces entreprises; ministère des Finances.

	Probables 1975-76 (millions	Budget 1976-77 de dollars)
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
I — Investissements du gouvernement		
A- Terrains, immeubles et travaux de génie	577.5	473.9
B- Matériel et équipement	42.5	40.4
C- Autres catégories	132.5	134.8
	752.5	649.1
II — Subventions pour investissements		
A- Secteur des hôpitaux et du bien-être	74.8	36.7
B- Secteur de l'éducation	13.0	9.6
C- Autres	140.9	159.2
	228.7	205.5
III — Investissements autorisés par le gouvernement et financés par avances intra ou extra-budgétaires ou emprunts garantis		
A- Secteur des hôpitaux et du bien-être	73.2	85.9
B- Secteur de l'éducation	330.5	347.5
C- Sociétés d'État (sauf Hydro-Québec)	357.7	547.3
D- Autres	126.9	155.7
	888.3	1,136.4
IV — Hydro-Québec et Société d'Énergie de la Baie James		
	1,142.0	1,480.0
V — Total	3,011.5	3,471.0

	1972-73	1973-74	1974-75	Probables	Budget
		(en	milliers de dollars)	1975-76	1976-77
Transferts généraux			,—,, —, —, —, —, —, —, —, —, —, —, —, —,		~
Part de la taxe de vente	185,412	210,795	255,510	295,000	361,000
Part de la taxe sur les repas et hôtellerie	_	_	19,147	21,500	31,000
Subventions aux communautés urbaines et régionales	14,395	11,400	14,908	15,450	18,592
Subventions basées sur la population	6,672	23,002	27,078	51,660	53,958
Part scolaire de l'impôt sur le revenu des compagnies de gaz et de télécommunications	_	_	_	6,078	6,500
Autres (1)	12,369	30,238	33,833	51,122	33,852
	218,848	275,435	350,476	440,810	504,902
Transferts spécifiques (4)					
Sports et loisirs	2,735	3,725	5,124	8,999	10,394
Réseaux d'aqueduc et d'égoûts	9,833	10,447	22,662	27,800	25,620
Épuration des eaux-vannes	1,517	3,589	2,767	2,809	22,750
Habitation	26,786	23,934	33,217	36,065	48,492
Transport	15,198	18,592	51,759 (3)	76,900 (3)	95,817
Développement régional	14,400	12,589	18,838	21,824	23,637
Autres (2)	41,121	36,300	50,020	58,470	50,724
	111,590	109,176	184,387	232,867	277,434
Transferts fiscaux					
Diminution de l'impôt foncier scolaire normalisé	13,600	29,300	44,800	121,800	155,000
Droits d'entrée aux courses	_	400	400	400	400
Aide totale	344,038	414,311	580,063	795,877	937,730

⁽¹⁾ Subventions au regroupement municipal; subventions en guise d'impôt foncier; taxe sur les hôpitaux, les centres d'accueil et les maisons d'enseignement; subventions spéciales aux villes de Québec et Laval, et subventions d'équilibre budgétaire à certaines municipalités.

⁽²⁾ Subvertidos dont les plus importantes sont celles pour le traitement des eaux usées, les services municipaux de santé, le service de bien-être de la ville de Montréal, la protection contre les incendies, les bibliothèques publiques, la Société d'aménagement de l'Outaouais et l'aide à l'évaluation foncière; comprend la valeur des travaux dans les villages miniers et l'amélioration des cours d'eaux municipaux.

⁽³⁾ Comprend les subventions versées par le ministère des Affaires municipales pour le transport en commun.

⁽⁴⁾ Les montants inscrits au tableau, lorsque versés en vertu d'ententes avec le gouvernement fédéral, incluent les contributions de ce dernier.

Municipalité	Population* (en milliers)	Subvention (milliers de dollars)
Mirabel	15.7	94.2
Grand-Mère	17.1	102.8
Rouyn	17.8	106.9
Gaspé	17.9	107.4
Lévis	18.0	108.0
Greenfield Park	18.5	111.0
Val-d'Or	18.6	111.6
Ste-Thérèse	19.5	117.0
Lucerne	19.8	118.8
Sorel	20.2	121.€
St-Lambert St-Lambert	20.3	122.4
La Baie	20.3	122.4
Joliette	20.8	126.4
Beaconsfield	20.9	127.2
Dorval	21.2	129.6
St-Eustache St-Eustache	21.4	131.2
Mont-Royal	21.6	132.5
St-Bruno de Montarville	21.6	132.8
Thetford Mines	22.1	136.8
Westmount	23.6	148.8
Victoriaville	23.7	149.6

Population pour l'année 1975 selon les découpages territoriaux de 1976, telle qu'estimée par le Bureau de la statistique du Québec.

	<u> </u>		
Municipalité	Population* (en milliers)	Subventior (milliers de dollars	
			
Repentigny	24.4	155.2	
Boucherville	25.2	162.0	
Côte St-Luc	25.5	165.0	
Alma	25.6	166.0	
St-Jérôme	27.2	182.0	
Pointe-Claire	27.4	184.0	
Shawinigan	27.8	187.9	
Outremont	28.6	195.	
Rimouski	29.1	201.0	
Sept-Îles	30.0	210.6	
Salaberry de Valleyfield	30.8	218.0	
Drummondville	32.4	234.0	
Brossard	33.0	240.0	
Cap-de-la-Madeleine	33.9	249.0	
St-Jean	35.1	 261.0	
Dollard des Ormeaux	35.3	263.9	
Pierrefonds	35.4	265.	
Granby	37.0	285.4	
Anjou	37.0	286.0	
St-Hyacinthe	39.0	312.	
Châteauguay .	40.0	325.	

^{*} Population pour l'année 1975 selon les découpages territonaux de 1976, telle qu'estimée par le Bureau de la statistique du Québec.

Municipalité	Population* (en milliers)	Subvention (milliers de dollars)
Pointe-aux-Trembles	41.8	348.4
	41.6	
St-Hubert		370.5
Lachine	44.4	382.5
Beauport	53.9	517.4
Trois-Rivières	56.3	555.8
Chicoutimi	58.5	591.0
St-Laurent	63.0	662.3
Jonquière	63.5	671.0
Charlesbourg	65.6	704.6
Hull	66.2	714.2
Gatineau	70.4	781.4
Verdun	75.1	856.6
St-Léonard	76.9	885.4
La Salle	77.0	887.0
Ste-Foy	82.3	971.8
Sherbrooke	86.0	1,031.0
Montréal-Nord	93.4	1,149.4
Longueuil	117.7	1,591.3
Québec	187.8	3,036.6
Laval	246.2	4,321.4
Montréal	1,214.4	25,620.7
Coût total:		\$53,957.7

^{*} Population pour l'année 1975 selon les découpages territoriaux de 1976, telle qu'estimée par le Bureau de la statistique du Québec.